



D06_2026
COMMUNE DE MEGEVETTE
Conseil municipal du 21 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, le plus âgé des membres du conseil.

Convocation en date du 17 mars 2026.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BOSSON Nicolas, CHATELAIN Magali, DECROUX Rémy, DECROUX Béatrice, GUEGUEN Frédéric, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PARCHET Géraldine, PERRET Gladys.

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Catherine ayant donné pouvoir à MOLLIAT Jean-Baptiste ; DUMAS Maryline ayant donné pouvoir à CHATELAIN Magali ;

PESTRE Jérôme ayant donné pouvoir à MOREL-VULLIEZ Marion ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste

OBJET : CREATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;
Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention(s) :*

DECIDE la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

Le secrétaire de Séance,
Monsieur MOLLIAT Jean-Baptiste

*Le maire de Mégevette certifie le caractère exécutoire du présent acte
qui a été affiché en mairie le 24 mars 2026
et transmis au contrôle de légalité le 24 mars 2026*